

MINISTÈRE DE LA JUSTICE ET DES LIBERTÉS

DIRECTION DES SERVICES JUDICIAIRES

Sous direction des ressources humaines de la magistrature

Département du statut, de la déontologie

et des affaires générales – A3

Section du recrutement, de la formation

et des affaires générales – S2

N° téléphone : 01.44.77.71.75

N° télécopie : 01.44.77.22.11

Mèl : dsj/sdrhm/a3/s2

PARIS, LE 05 OCTOBRE 2009

Circulaire Note

Date d'application : immédiate

LE MINISTRE D'ÉTAT

GARDE DES SCEAUX, MINISTRE DE LA JUSTICE ET DES LIBERTÉS

à

Monsieur le premier président de la Cour de cassation

Monsieur le procureur général près la dite cour

Mesdames et Messieurs les premiers présidents des cours d'appel
Mesdames et Messieurs les procureurs généraux près lesdites cours
(Métropole et Outre-Mer)

Messieurs les présidents des tribunaux supérieurs d'appel
Messieurs les procureurs de la République près lesdits tribunaux

Monsieur le directeur de l'École nationale de la magistrature
Madame la directrice de l'École nationale des greffes

POUR ATTRIBUTION

Note N° : SJ-09-350.A3/05.10.09

Référence de classement : A3_recrutement_concours/examineurs/
note 2009 examinateur complémentaire 2.doc

Mots clés : ENM – examinateurs spécialisés adjoints

Titre détaillé : nomination d'un examinateur spécialisé adjoint

Texte(s) source(s) : décret 72-355 du 4 mai 1972 modifié articles 19, 32 et 32-6

Texte(s) abrogé(s) :

Publication : BO JO
INTERNET et
INTRANET temporaire jusqu'au 31 mars 2010

MODALITES DE DIFFUSION

DIFFUSION ASSUREE PAR LES CHEFS DE COURS AUX MAGISTRATS DE LEUR RESSORT

Pièce(s) jointe(s) : note proprement dite et 1 annexe



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

2009 - 4308 / DSJ / A 3

Paris, le **05 OCT 2009**

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Le ministre d'Etat
garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés

**DIRECTION
DES SERVICES JUDICIAIRES**

à

SOUS-DIRECTION
DES RESSOURCES HUMAINES DE LA MAGISTRATURE

Monsieur le premier président de la Cour de cassation

Monsieur le procureur général près la dite cour

DÉPARTEMENT DU STATUT, DE LA DÉONTOLOGIE
ET DES AFFAIRES GÉNÉRALES - A3 -

Section du recrutement, de la formation
et des affaires générales - S2 -

Mesdames et Messieurs les premiers présidents des cours d'appel
Mesdames et Messieurs les procureurs généraux près lesdites cours
(Métropole et Outre-Mer)

Réf : PP/A3-recrutement_concours
/examineurs/
note 2009 examineurs complementaires.doc

Messieurs les présidents des tribunaux supérieurs d'appel
Messieurs les procureurs de la République près lesdits tribunaux

Monsieur le directeur de l'Ecole nationale de la magistrature
Madame la directrice de l'Ecole nationale des greffes

Objet : concours d'accès à l'Ecole nationale de la magistrature
Examineur spécialisé adjoint

J'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir trouver ci-joint pour information la copie de l'arrêté du 30 septembre 2009 portant nomination d'un examinateur spécialisé adjoint au jury des concours d'accès à l'Ecole nationale de la magistrature.

~~La Directrice des Services Judiciaires~~


Dominique LOTTIN

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la justice et des libertés

ARRÊTÉ

***portant nomination d'un examinateur spécialisé adjoint
au jury des premier, deuxième et troisième concours d'accès à
l'Ecole nationale de la magistrature***

La ministre d'Etat, garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés

- Vu l'ordonnance n°58-1270 du 22 décembre 1958 modifiée portant loi organique relative au statut de la magistrature ;
- Vu le décret n°72-355 du 4 mai 1972 modifié relatif à l'Ecole nationale de la magistrature et notamment ses articles 19, 32 et 32-6 ;
- Vu l'arrêté du 07 avril 2009 portant nomination du président et membres du jury des premier, deuxième et troisième concours d'accès à l'Ecole nationale de la magistrature pour la session 2009 ;

ARRÊTE

Article 1^{er}

Est nommée en qualité d'examineur spécialisé adjoint au jury des premier, deuxième et troisième concours d'accès à l'Ecole nationale de la magistrature :

Madame Sylvaine Poillot-Peruzzetto, professeure agrégée de droit à l'Université de Toulouse.

Article 2

Le présent arrêté sera affiché et notifié au directeur de l'Ecole nationale de la magistrature qui sera chargé de son exécution.

Fait à Paris, le 30 septembre 2009

La ministre d'Etat,
garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés
par délégation, la directrice des services judiciaires


Dominique LOTTIN